



CONTRAT DE SCOLARISATION 2023/2024

CONTRIBUTION DES FAMILLES

NOM ET PRENOM DE L'ÉLÈVE :	
NOM ET PRENOM DU RESPONSABLE	

SCOLARITE	28€50
-----------	-------

CANTINE	5€95
---------	------

Il est possible d'établir un dossier pour obtenir une réduction du tarif. Il faut passer au secrétariat **avec le livret de famille et la dernière attestation de paiement CAF datée de septembre 2023.**

GARDERIE/ ETUDE	TARIF
7h30 à 8h30	2€35
16h30 à 17h30	2€35
16h30 à 18h :	3€40
16h30 à 18h30	4€50

Dépassement d'horaire après 18h30 : majoration de 10€ jusqu'à 19h puis 5€ par quart d'heure supplémentaire. .

CHOISISSEZ VOTRE MODE DE REGLEMENT ET ENTOUREZ-LE :

Par prélèvement : Pour un nouveau prélèvement ou changement de compte, veuillez remplir le mandat de prélèvement SEPA et joindre un RIB. Si le compte est le même que l'an dernier vous n'avez pas besoin de le remplir.

Par virement : sur le compte de l'école avec le RIB joint.

Par chèque : à l'ordre de l'Ogec St Armel.

En espèces : à titre exceptionnel (privilégiez les autres modes de paiement).

En inscrivant notre enfant à l'école St Armel, nous acceptons les modalités du règlement de l'école consultable sur le site internet <https://ecolesaintarmelrennes.fr> et nous nous engageons à payer les frais liés à la scolarité.

Fait à RENNES, le 4 SEPTEMBRE 2023,

Signature des parents :